

RELEVÉ DE DÉCISIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2019

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le mercredi 3 juillet 2019, à 20 heures**, en la salle de Conseil de Dinan Agglomération (8 bd Simone Veil - Dinan), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 27 juin 2019.

Membres en exercice : 53

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LECHIEN (Maire), M. DEGRENNE (Maire délégué), Mme MEAL, Mme BALAY-MIZRAHI, M. LAGREE, Mme LE GUIFFANT, Mme PARIS, M. BOBIGEAT, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. HELLIO, M. TOUMINET, M. JOUNEAU, M. BONENFANT, Mme MERDRIGNAC, Mme DESPRES, Mme MASSART, M. DERU, Mme de MILLEVILLE, Mme PATRY, Mme GUILLEMOT, M. BRUNET, M. SACHET, M. de BELLEVUE, M. BERTIER, Mme MISSIR, M. GOUILLAUD, M. GOMBERT, M. BIGOT, M. BADOUAL, Mme SOQUET, Mme BRINDEJONC, Mme TRISTANT, M. BARBE, Mme MALIDOR, Mme CARRE-FAIRIER, M. de POMMEREAU, M. BRAULT.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. PASINO (pouvoir à Mme LE GUIFFANT), Mme CASSANY (pouvoir à Mme MERDRIGNAC), M. ORHANT (pouvoir à M. DERU), Mme DESRAME (pouvoir à Mme BALAY-MIZRAHI), M. FORGET (pouvoir à M. BRAULT), Mme LAISNE (pouvoir à M. BERTIER), Mme BRIEC-LAME (pouvoir à Mme MISSIR), M. CROCHETTE (pouvoir à M. DEGRENNE).

ÉTAIENT ABSENTS : Mme DAGUIER, Mme PAULANGE, M. LE ROUX, Mme BEDEL, Mme RIO, Mme COURDAVAULT, M. SEGARD.

SECRETARE : M. SACHET

*

**

M. le Maire déclare la séance ouverte et propose M. SACHET comme secrétaire de séance.

M. SACHET fait l'appel. Le quorum est atteint.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire donne quelques informations.

M. le Maire fait tout d'abord un point sur l'avancée du chantier de la maison de la Mère Pourcel, suite à l'incendie du 23 juin dernier. Il remercie les pompiers, les gendarmes, les services municipaux ainsi que les différents intervenants sur le chantier pour leur action rapide et efficace.

Une réunion de travail est prévue pour les élus, le vendredi 12 juillet, avec M. Amiot, Architecte en chef des Monuments historiques.

M. le Maire informe ensuite le conseil municipal que le Président du Sénat, M. Gérard LARCHER, sera présent à Dinan le vendredi 23 août. A cette occasion, une plaque reprenant les noms des donateurs

pour la reconstruction des remparts sera dévoilée. Une réunion sera organisée avec l'ensemble des maires du département à la suite de cette manifestation. Les membres du conseil municipal de Dinan y seront conviés.

M. le Maire annonce que la candidature de la ville a été retenue pour l'appel à projet « Cœur de ville dynamique », à hauteur de 940 000 €. M. le Maire remercie les agents et les élus qui ont mené à bien ce dossier.

M. le Maire présente enfin M. CUESTA, directeur du Groupe hospitalier de territoire Rance Emeraude, qui est présent afin d'échanger avec les élus sur la suspension provisoire de l'activité accouchements de la maternité de Dinan cet été. Celui-ci est accompagné du Dr HOUNGBEDJI, gynécologue obstétricien.

La discussion entre M. CUESTA, le Dr HOUNGBEDJI, M. FORGET, M. BERTIER, M. DERU, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MEAL, M. DEGRENNE, Mme MISSIR et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

M. le Maire s'étant absenté un instant, Mme MEAL demande s'il y a des remarques sur le relevé de décisions du 4 juin 2019. Le relevé est adopté.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Affaire n°1 - FINANCES - Budget Ville 2019 – Reconstruction du monument historique « Maison dite de la Mère Pourcel » – Ouverture d'une opération en autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Rapporteur : Olivier BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. De créer l'opération en AP/CP 201957 « Reconstruction du monument historique Maison dite de la Mère Pourcel » comme suit :

201957 - RECONSTRUCTION DU MONUMENT HISTORIQUE MERE POURCEL	Montant de l'AP	montant des CP	Echéancier des CP	
			2019	2020
Montants programmation pluriannuelle initiale	200 000 €	200 000 €	100 000 €	100 000 €

2. D'adopter la décision modificative n° 2 du Budget Ville 2019 comme suit :

Investissement	imputation	dépenses	
		diminution de crédits	augmentation de crédits
création de l'opération 201957 - ouverture de crédits de paiement	201957		100 000,00 €
Transfert de crédits des dépenses imprévues vers l'opération 201957	020	-100 000,00 €	

La discussion à laquelle prirent part Mme MISSIR, M. BOBIGEAT, Mme MEAL, Mme PARIS, M. BRAULT, et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°2 - FINANCEMENTS EXTERNES - Ouverture d'une souscription publique pour la reconstruction de la maison de la Mère Pourcel suite à l'incendie

Rapporteur : Olivier BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 45 VOIX POUR et 1 ABSTENTION** (M. FORGET) d'autoriser M. le Maire à signer la convention de souscription relative à la campagne portée par la Fondation du patrimoine « Plus Jamais ça ! ».

La discussion à laquelle prirent part Mme MISSIR, Mme BEASSE et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°3 - FINANCEMENTS EXTERNES - Financement de l'accueil boutique du château

Rapporteur : Olivier BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 41 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS** (M. BERTIER et M. BRAULT) :

1. De valider le plan de financement prévisionnel et le calendrier de l'opération présentés ci-dessus.
2. D'approuver le soutien financier de l'Etat à hauteur de 65 000 € au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux.
3. D'autoriser M. le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation du projet, y compris à produire un nouveau plan de financement si nécessaire, la ville de Dinan s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions.

Mme MISSIR, M. FORGET et Mme BRIEC-LAME ne prennent pas part au vote.

La discussion à laquelle prirent part Mme MISSIR, M. DERU, Mme PARIS, M. BERTIER et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°4 - FINANCEMENTS EXTERNES - Adhésion à l'Association Française de Fundraisers

Rapporteur : Olivier BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'autoriser l'adhésion de la Ville de Dinan à L'Association Française des Fundraisers (AFF) sise 14 rue de Liège, 75009 PARIS.
2. La dépense en résultant, d'un montant de 84 € pour l'année 2019, est inscrite au budget Ville.

La discussion à laquelle prirent part Mme MISSIR, Mme BEASSE et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°5 - BIBLIOTHEQUE - Sollicitation d'une subvention au titre du Fonds régional d'acquisition des bibliothèques (FRAB)

Rapporteur : Joëlle LE GUIFFANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'approuver la sollicitation, auprès de la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, d'une subvention pour l'acquisition de six dessins de Félix Benoit, au titre du Fonds régional d'acquisition des bibliothèques.

La discussion à laquelle prirent part Mme MISSIR, Mme LE GUIFFANT et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°6 - ATTRACTIVITE - Mise en place d'une Commission d'Indemnisation Amiable pour soutenir les commerçants impactés par les travaux du quartier de la gare

Rapporteur : Maxime SACHET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'approuver la mise en place de la Commission d'Indemnisation Amiable (CIA) relative aux travaux réalisés dans le cadre du projet Gare ;
2. De désigner 5 élus afin de représenter la commune nouvelle dans la CIA (ainsi que 5 suppléants) :
 - Titulaires : M. FORGET, M. BERTIER, M. SACHET, M. BOBIGEAT, Mme MIEL-GIRESSE.
 - Suppléants : Mme MISSIR, M. BONENFANT, M. BRUNET, M. BADOUAL, Mme MEAL.
3. D'approuver le règlement proposé.

La discussion à laquelle prirent part M. BERTIER, M. DERU, M. de BELLEVUE, Mme MISSIR, M. SACHET, M. BADOUAL, M. BOBIGEAT, M. HELLIO et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°7 - CONSEIL MUNICIPAL - Mise en place d'un emploi tripartite pour DINAN ARMOR JUDO

Rapporteur : Matthieu JOUNEAU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'approuver la création d'un emploi tripartite pour Dinan Armor Judo entre l'association, Dinan Agglomération et les communes Dinan, Plancoët, Plélan le Petit et Evran.
2. D'autoriser M. le Maire à signer la convention qui reprendra l'ensemble des engagements.

La discussion à laquelle prirent part M. JOUNEAU, M. DEGRENNE et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°8 - POLITIQUE DE LA VILLE - Cofinancement du poste d'adulte relais

Rapporteur : Stéphanie MEAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'autoriser M. le Maire à solliciter de Dinan Agglomération une participation financière pour le poste d'adulte relais et à signer la convention de partenariat correspondante.

Affaire n°9 - DOMANIALITE - Convention financière entre la Ville et la Gendarmerie pour la prise en charge des frais d'hébergement des renforts de gendarmerie pendant l'été 2019

Rapporteur : Olivier BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'approuver le projet de convention de participation financière devant intervenir entre la Ville et la Gendarmerie Nationale, en vue de rembourser les frais engagés par cette dernière au titre de l'hébergement des renforts estivaux de gendarmes du 1er juillet au 31 août 2019.
2. D'autoriser M. le Maire à signer ladite convention. La dépense en résultant est inscrite au budget Ville 2019, en section Fonctionnement – nature 62878.

La discussion à laquelle prirent part M. BERTIER et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n° 10 - AFFAIRES GENERALES - Protocole d'accord - Travaux de réparation d'un mur situé au 25, rue du Petit Fort - Parcelle AH 23

Rapporteur : Yannick HELLIO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'approuver les conditions prévues dans le protocole d'accord entre Mme RONSSERAY, la Ville et la SAS LEFEVRE, à savoir la prise en charge par la ville de Dinan du tiers des frais de remise en état du mur situé sur la parcelle AH 23 soit la somme de 1 634,54 euros.
2. D'autoriser M. le Maire à signer ce protocole d'accord.

Affaire n° 11 - FINANCES - Cession de bien mobilier

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'autoriser M. le Maire à céder le bien mobilier suivant :
 - un camion benne de marque Iveco, répertorié à l'inventaire sous le numéro 2007103 (année d'acquisition : 2007), pour le montant de 5 327 €.
2. D'autoriser M. le Maire à signer les actes associés à cette cession, notamment émettre le titre de recette.
3. De sortir le bien de l'actif de la Ville.

Affaire n°12 - CONSEIL MUNICIPAL - Compte-rendu des décisions prises par le maire dans le cadre des délégations du conseil municipal

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** des décisions prises par M. le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal, depuis avril 2019.

Numéro	Date	Objet	Exécutoire le
2019/04	19/03/2019	Tarifs 2019 - Centre technique municipal	28/03/2019
2019/05	19/03/2019	Tarifs 2019 - Culture Journées européennes des Métiers d'art	28/03/2019
2019/06	28/03/2019	Avenant pour la régie Droits de déménagement	01/04/2019
2019/07	29/03/2019	Avenant pour la régie Droits de place	01/04/2019
2019/08	29/03/2019	Avenant pour la régie Musée Yvonne Jean Haffen	01/04/2019
2019/09	03/04/2019	Avenant pour la régie Menues dépenses de l'hôtel de ville	05/04/2019
2019/10	28/03/2019	Aménagement de l'éclairage public projet Gare - 1 ^{ère} phase	04/04/2019
2019/11	28/03/2019	Aménagement de l'éclairage public projet Gare - 2 ^{ème} phase	04/04/2019
2019/12	28/03/2019	Illumination de la Gare	04/04/2019
2019/13	02/05/2019	Avenant N°1 Création d'une régie de recettes : expositions	07/05/2019

L'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée à 23 heures.